

# TARIFS PROFESSIONNELS 2026

## Apports en déchetterie et Végé'tri

Déchets des professionnels acceptés	Limitation	Coût HT €/m <sup>3</sup>
Cartons, emballages et papiers recyclables (déchets recyclables du bac jaune), verre	5 m <sup>3</sup> /apport	GRATUIT
Palettes <sup>(1)</sup> , métaux, mobilier <sup>(2)</sup>		
Piles, batteries, huile moteur		
Végétaux		15,00 €
Souches (diamètre de 15 cm à 1 m)		36,00 €
Plâtres		35,00 €
Inertes (gravats)		33,00 €
Bois conformes <sup>(3)</sup>		16,00 €
Incinérables (dont bois non conforme)		30,00 €
Non valorisés		38,00 €
<b>Déchets non triés ou dépôt non autorisé</b>		
<b>DEEE : ne sont pas acceptés pour les professionnels spécialisés dans cette catégorie de produit</b>		<b>Coût HT €/unité</b>
Lampes et tubes	Si > 10 unités / an	0,50 €
Gros électroménager froid	Si > 2 unités / an <sup>(4)</sup>	13,00 €
Gros électroménager non froid		6,00 €
Ecrans		8,00 €
Petits appareils en mélange		3,00 €
<b>Déchets toxiques</b>		<b>Coût HT €/kg</b>
Radiographies, huile de friture	unité	GRATUIT
Filtres à huile minérale	100 kg / apport	0,55 €
Solvants liquides		0,92 €
Produits solides pâteux (peintures)		0,933 €
Acides et bases		1,403 €
Autres produits identifiés		1,403 €
Produits phytosanitaires		2,016 €
Aérosols		1,723 €
Comburant		2,307 €
Produits de laboratoires		5,025 €
Produits mercuriels		10,497 €
Produits non identifiés		1,403 €

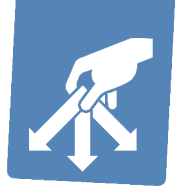
1) : hors palettes-parpaings, hors cotes, avec plus de 3 éléments cassés

(2) : pour les professionnels, il est obligatoire d'avoir la carte d'adhérent Eco-mobilier ([www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr)) + carte accès

(3) : conforme aux prescriptions techniques d'acceptation du recycleur

(4) : sauf autorisation spécifique

## Pour obtenir votre carte d'accès



Remplir le formulaire en ligne sur :

[www.orleans-metropole.fr/contact](http://www.orleans-metropole.fr/contact) - rubrique Déchets puis choisir dans la liste : «demande de carte pour les services en déchetteries»

## Où et quand apporter vos déchets ?

**ATTENTION** : Tout utilisateur d'un véhicule professionnel quel qu'il soit doit présenter sa carte pour l'enregistrement de ses déchets. Tout apport en provenance d'un véhicule professionnel stationné hors de la déchetterie est strictement interdit. Le tarif des déchets non triés est applicable à tout type de professionnel.

Période haute  
du 1<sup>er</sup> mars au 31  
octobre

Lundi : 14h - 18h  
Mardi à vendredi : 9h-12h et 14h-18h  
Samedi : 9h-12h

Période basse  
du 1<sup>er</sup> novembre au 28  
ou 29 février

Déchetteries et Végé'tri de Ingré,  
Saint-Cyr en Val et Saint-Jean-de-Braye

Lundi : 14h - 17h  
**mardi : Fermé**  
Mercredi à vendredi : 10h-12h et 14h-17h  
Samedi : 9h-12h

Déchetteries et Végé'tri de Ingré,  
Saint-Cyr en Val et Saint-Jean-de-Braye

Lundi : 14h - 17h  
**Jeudi : Fermé**  
Mercredi à vendredi : 10h-12h et 14h-17h  
Samedi : 9h-12h

DÉCHETTERIE ET VÉGÉ'TRI À SAINT CYR EN VAL  
Avenue du Parc Floral

DÉCHETTERIE ET VÉGÉ'TRI À INGRÉ  
Chemin de la vallée de l'Azin

DÉCHETTERIE À SAINT JEAN DE BRAYE  
Rue de la Buelle

DÉCHETTERIE À SARAN  
Allée Marcel Paul - ZA de Montaran

DÉCHETTERIE ET VÉGÉ'TRI À CHÉCY  
Rue Pierre et Marie Curie

VÉGÉ'TRI DE SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN

POUR TOUTE QUESTION,  
CONTACTEZ-NOUS :



INFOS QUALITÉ DÉCHETS  
**02 38 56 90 00**  
[www.orleans-metropole.fr/dechets](http://www.orleans-metropole.fr/dechets)

**ORLÉANS**  
MÉTROPOLÉ